



SYNAPS@news



n°9 Mars 2024

EDITO

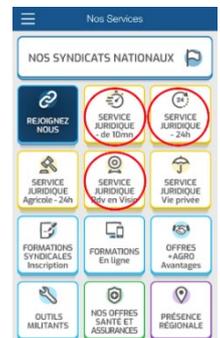
Accompagnement juridique vie professionnelle ALINEA

Une **question** sur votre contrat de travail, votre convention collective, votre forfait-jour, le calcul de votre salaire ou votre départ à la retraite ? Un **besoin de conseils** en cas de difficultés dans votre entreprise ? La nécessité d'être **accompagné** en tant que représentant du personnel pour mener à bien vos missions ?

Quelles que soient vos responsabilités au sein de votre entreprise, de nombreuses questions sur vos droits, individuels ou collectifs, se posent tout au long de votre vie professionnelle. **Notre Cabinet Juridique ALINEA est là pour répondre de façon personnalisée à toutes vos interrogations !**

Pour les contacter, c'est simple :

- Vous pouvez nous faire parvenir vos questions par mail à accueil@cfecgcsynapsa.org
- Vous connecter directement sur le site : <https://www.cfecgcsynapsa.org/nos-services> ou l'application CFE-CGC AGRO. Il existe 3 services différents :
 - « **Moins de 10 minutes** », pour contacter rapidement les juristes par message en cas d'urgence
 - « **Moins de 24 heures** », pour échanger sur vos questions et problématiques de vive voix ou par mail
 - « **Rendez-vous en vidéo** », pour faire part de vos interrogations directement en visio



Ce **service unique** est à la disposition de **tous les adhérents** de la CFE-CGC SYNAPSA !

Adhérez



Connectez-vous



cfecgcsynapsa.org

Contactez-nous

accueil@cfecgcsynapsa.org
01 85 34 90 59

Suivez-nous



ZOOM SUR LE SYNAPSA

Le conseiller du salarié



Un conseiller du salarié est une personne qui exerce une activité de conseil du salarié à titre bénévole en l'assistant lors de son entretien préalable au licenciement ou lors d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle, dès lors que l'entreprise est dépourvue de représentants du personnel.

Autrement dit, il a pour rôle d'intervenir, demander des explications à l'employeur, présenter ses observations, mais également faire office de témoin pour le salarié et rédiger un compte rendu rapportant le déroulement et le contenu de l'entretien préalable.

Le conseiller du salarié :

- Est tenu au secret professionnel, ainsi qu'à une obligation de discrétion, sous peine de radiation.
- Dispose pour l'exercice de ses missions de crédit d'heures et un accès à la formation.
- Est un salarié protégé.
- Est désigné par la préfecture sur proposition de son syndicat.

Si vous recherchez un conseiller du salarié adressez-vous à la DREETS de votre département ou en mairie. Vous souhaitez devenir conseiller du salarié ? Adressez-vous à l'Union Départementale CFE-CGC [Plus de détail](#)

OUTILS PRATIQUES

Retour du bouquet presse sur « Tout Apprendre »

Vous pouvez de nouveau accéder à vos magazines et journaux favoris en un clic depuis l'application ou le site CFE-CGC AGRO.



La CFE-CGC SYNAPSA organise ses *Universités de Printemps*, du 18 au 21 mars 2024, à Vogüé en Ardèche. Au cours de ce séminaire annuel, près de 80 Délégués Syndicaux bénéficieront de formations adaptées à leur parcours syndical et à leurs besoins :

- **Ouverture sur le syndicalisme** pour les nouveaux représentants du SYNAPSA,
- **Harcèlement et discrimination** ou **Responsabilité Sociétale des Entreprises** pour les autres.

Cet évènement sera également l'occasion pour l'ensemble des Délégués Syndicaux d'échanger en sous-groupes sur les questions spécifiques de leurs entreprises ou secteurs d'activité.

TEMOIGNAGE SIA 2024

Table ronde « la place des femmes dans le syndicalisme »



Mi-2023, la CFE-CGC SYNAPSA constatant une sous-représentation des femmes parmi ses adhérents, ses représentants ou dans sa gouvernance, décide de travailler sur la place des femmes dans le syndicalisme "au sens large" afin d'identifier les leviers favorisant l'engagement féminin dans le syndicalisme.

Depuis, un groupe de réflexion composé de femmes et d'hommes délégués syndicaux du SYNAPSA ont mené une enquête auprès des adhérents sur "l'engagement syndical au féminin". Ils ont étudié la place des femmes engagées dans l'Histoire et syndiquées dans les organisations syndicales françaises et européennes.

Dans le cadre du Salon de l'Agriculture 2024, le SYNAPSA a organisé une **table ronde thématique sur la place des femmes dans le syndicalisme** réunissant des représentants de la CFE-CGC et d'organismes partenaires agricoles.



Retour sur cette table ronde au travers du témoignage d'*Aline Delhommeau*, militante qui a assisté aux échanges.



Aline, qu'as-tu retenu de cette table ronde ?

Les femmes représentent 40% des adhésions au SYNAPSA et seulement 12% dans les instances de décisions. Les femmes n'osent pas franchir le pas. Les mentalités changent, mais il faut prendre confiance en soi et dépasser les idées reçues en héritage du passé.

Quel est ton ressenti ?

J'ai vécu la féminisation des postes de techniciennes dans les Chambre d'agriculture, début des années 90. Il n'y a plus de débat sur les qualités professionnelles des femmes quelle que soit l'entreprise. Je me plais à croire que la prochaine étape sera la féminisation des instances y compris dans le syndicalisme.

Comment pouvez-vous faire changer les choses ?

Il faut démontrer que la parité est possible mais il ne faut pas l'imposer, elle doit venir de la volonté des militantes de prouver qu'elles sont capables de mener des projets à terme. NOUS SOMMES DES "ELLES" !

POINT BRANCHES

Classification branche MSA



santé
famille
retraite
services

Depuis le 24 janvier 2024, les négociateurs nationaux CFE-CGC SYNAPSA participent aux travaux préparatoires à la négociation du projet de refonte de la classification des emplois de la Mutualité Sociale Agricole.

Concrètement, il s'agit en 6 mois avec une enveloppe de 15 millions d'euros concédée par l'Etat, de réviser la classification des emplois inchangée depuis 1999 qui concerne 14300 employés et cadres.

Dans le cadre des moyens contraints de cette négo, l'objectif de la CFE-CGC est de coconstruire un dispositif de rémunération juste, pérenne et adaptable pour les 7200 salariés en responsabilité de niveaux 4 à 8 répartis dans les 37 organismes du réseau MSA.